

Élections fédérales : L'exercice du droit de vote par les clientèles particulières du réseau de la santé et des services sociaux

Montréal, 2 septembre 2015 – Comment s'exerce le droit de vote pour un aîné vivant en CHSLD qui ne peut se déplacer, pour une personne avec déficience visuelle qui ne peut voir où mettre son X sur un bulletin de vote, pour une personne itinérante qui ne peut s'inscrire sur la liste électorale parce qu'elle n'a pas d'adresse?

Dans le contexte des élections fédérales du 19 octobre prochain, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, a voulu savoir quelles sont les mesures mises en place afin de favoriser l'exercice du droit de vote par des clientèles particulières du réseau de la santé et des services sociaux.

Nous invitons les journalistes, les chercheurs et les représentants des médias d'information à prendre connaissance de ce dossier publié dans le Journal du RPCU.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744